

## **Rapport de l'AG Statutaire Obligatoire du 18/06/2009**

### 1. Rapport d'activité de l'année 2008 par le Secrétaire S. Libert

Bonsoir à toutes et à tous,

Des élections statutaires ont été organisées lors de l'AG du 18/06/2008, pour lesquelles 3 mandats se libéraient : ceux des confrères C. Elsen, C. Moëns et E. Noël.

Il y avait 3 postulants pour les 3 places libres, à savoir C. Elsen et C. Moëns qui se sont succédés à eux-mêmes et F. Thiry, nouvel arrivant, remplaçait numériquement E. Noël qui, en raison des statuts, laissait libre son mandat après 35 années de bons et loyaux services.

De ces élections a découlé une légère redistribution des rôles : M-F. Barbay est restée présidente, C. Elsen vice président et moi secrétaire. La place de trésorier d'E. Noël étant reprise par C. Moëns.

Quelles ont été les activités du CD au cours de cette année écoulée ?

- participation active à l'audit stratégique organisé par l'APB.

L'APB a établi un plan stratégique visant à répondre aux différents défis qui se posent à notre profession. .

Pour ce faire, il a été fait appel à des consultants qui se sont entretenus avec les présidents de certaines unions dont la nôtre.

Il en est ressorti une première synthèse sur laquelle trois groupes de travail ont planché.

Une conclusion de ces soirées de réflexion stratégique a ensuite été présentée par les consultants aux participants et des grandes lignes directrices ont été dégagées sur lesquelles les CD des unions ont donné leur opinion.

A la suite de ces différentes discussions, un livre blanc a été publié contenant une quarantaine de fiches examinées par chaque union.

Nous avons analysé ces fiches et communiqué nos remarques lors d'une réunion avec des représentants de l'APB.

L'APB a fait une synthèse de toutes les remarques collectées et a organisé un week-end de travail pour plancher sur les points divergents entre les Unions du pays.

Ce week-end studieux, auquel l'URPPN a participé activement, a permis de faire converger les différents points de vue et de franchir le dernier palier avant l'écriture définitive du livre blanc.

- participation au CF de l'APB

- participation à la plateforme FLUX : M-F. Barbay, en tant que directrice, représente l'O.T. de Namur sur cette plateforme réunissant 14 unions du pays.

Ce groupe travaille sur plusieurs projets comme la prescription électronique, belphardata ou encore la commission de la vie privée.

- participation au GPF qui regroupe les présidents des unions francophones et les responsables Ophaco

- l'URPPN est également représentée dans différentes organisations locales tels que :

- ALTO (alternative toxicomanie)

- ASPPN (association des soins palliatifs de la province de Namur)
- RAN (réseau assuétude namurois)
- CPAS

- l'URPPN participe aux projets scientifiques développés par le CDSF (Centre de Développement Scientifique des Pharmaciens) et au groupement de travail 'magistrale' de l'APB.

- l'URPPN a proposé à ses membres d'acheter des sacs réutilisables au meilleur prix. Pas moins de 8000 sacs ont déjà été distribués.

- l'URPPN a aussi organisé : - une AG ordinaire au mois de novembre au cours de laquelle les actualités politiques et professionnelles ont été débattus, la cotisation APB votée et où le confrère L. Vansnick, directeur de l'OT de l'APB est venu apporter des réponses concrètes aux problèmes de tarification que nous pouvons rencontrer par exemple sur l'oxygène, le contrôle à posteriori, mention TPA.

- une soirée d'information sur le nouvel AR régissant notamment le matériel et les produits obligatoires en officine.

- des réunions avec les pharmaciens concernés quant aux demandes de transfert d'officine.

- un voyage culturel et divertissant dans la magnifique ville de Prague. Une vingtaine de participants ont pu visiter une des plus belles capitales d'Europe, le week-end du 1<sup>er</sup> mai, dans une excellente ambiance.

- un repas du personnel au restaurant de Darville ainsi qu'une journée du personnel du côté de Virelles.

- le banquet annuel au restaurant 'le Darville' à Wierde.

Je voulais aussi souligner la prolongation de la certification iso 9001 pour notre OT, garantie de la qualité du travail réalisé pour vous.

Je terminerai en vous rappelant que le CD est toujours à la disposition des membres pour tout renseignement concernant la pharmacie en général

Je vous remercie pour votre attention.

2. Rapport du Trésorier C. Moëns
3. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes par M-F. Wascotte
4. Approbation de ces divers rapports.

Les trois rapports sont approuvés à l'unanimité.

5. Fixation de la cotisation URPPN 2009 : elle est fixée à 25€ HTVA et ne change donc pas. Amende pour non participation à l'AG Statutaire Obligatoire (Art.15 des Statuts) : Vu la forte participation cette année (une septantaine de personnes), elle ne sera pas fixée.

6. Photovoltaïque .... Rentable ou pas rentable ? par S. Elsen

Fidulife expose les dernières opportunités en matière de primes et de déductibilités fiscales dans ce domaine.

L'investissement se montre plus rentable et plus simple administrativement pour le privé que pour le professionnel.

7. Information sur les problèmes d'actualité : Pharmacien Elsen, 1<sup>er</sup> Vice Président APB

- a. Vaccins :- il n'y aura pas cette année de vaccin combinant la grippe saisonnière et la grippe mexicaine.
  - il y aura vraisemblablement un vaccin contre le virus H1N1 mais on ignore son mode de distribution.
  - les vaccins contre la grippe saisonnière devraient être libérés fin septembre par les firmes et être disponibles dans les pharmacies début octobre.Le nombre de doses nécessaires et disponibles est connu mais les grossistes ne peuvent pas savoir par quel répartiteur les pharmaciens vont passer commande, d'où la nécessité de réserver ses vaccins auprès des grossistes.
- b. Responsabilisation financière des pharmaciens.

Projet-pilote d'une durée d'un an lancé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le pharmacien sera encouragé à délivrer la spécialité la moins chère lors d'une prescription en DCI.

Le principe de la mesure est le suivant : si le pharmacien délivre le produit le plus cher, l'économie est nulle, s'il délivre me moins cher, l'économie est de 100%.

Actuellement nous tournons autour de 56% d'économie. Le but étant d'atteindre au minimum 60%.Si le seuil de 60% est dépassé, 80% du surplus d'économie sera redistribué aux pharmacies ayant atteint ce chiffre.Il n'est actuellement pas utile de flaguer les prescriptions en DCI pour les médicaments n'entrant pas dans le référencement.Dans le nouveau système de rémunération, le pharmacien devrait percevoir un honoraire pour les flags (1.2 € ?).
- c. Trajets de soins : l'entrée en application chez les patients diabétiques est repoussée au 1<sup>er</sup> septembre( ?) mais la mesure est déjà d'actualité depuis le 1<sup>er</sup> juin pour les insuffisants rénaux chroniques.

Il s'agit de la délivrance de tensiomètre avec brassard pour ce groupe cible.

Les patients qui entrent en ligne de compte pour le trajet de soins "insuffisance rénale chronique" ont droit à une intervention unique pour un tensiomètre validé. Le médecin doit mentionner sur la prescription que le patient a conclu un trajet de soins. Le rôle du pharmacien consiste à aider le patient à choisir un tensiomètre et à lui donner toutes les explications sur son fonctionnement et son bon usage. Pour ce faire, le pharmacien bénéficie d'un honoraire de 15 euros. Il y a une liste des tensiomètres validés. Les prix publics varient entre 55,20 et 69,62 euros. L'intervention est de 60 euros maximum. Si le patient opte pour un appareil plus cher, il doit couvrir la différence.

- d. Décision de la cour de Justice Européenne : la restriction du droit de propriété des officines aux seuls pharmaciens n'est pas contraire au Traité Européen. La limitation du droit de propriété aux seuls pharmaciens relève de la compétence des Etats membres. Cela ne devrait rien changer à la situation en Belgique mais l'argumentation de la Cour de Justice Européenne est très importante. Elle se base sur la nécessité d'indépendance professionnelle des pharmaciens pour protéger les patients sur le plan de la santé publique, et sur le caractère particulier des médicaments qui ne peuvent être assimilés aux autres marchandises.

Clôture vers 23h15.